



MARS 2013 - N°19

Réformes et Méformes

par Michel Rouger, président de l'institut Presaje

Pourquoi la France bute-t-elle depuis deux décennies sur le mur des réformes ? Pourquoi un peuple traditionnellement joyeux et bon vivant cède-t-il aujourd'hui à une inexplicable déprime ? Sans doute faut-il remonter le fil de l'Histoire. Reprendre une à une les étapes d'un malentendu entre la France et le monde extérieur. Admettre que le rebond ne viendra qu'au terme d'un déblocage mental et institutionnel et d'un renoncement à ses illusions messianiques. On découvrira alors que le pays conserve intactes ses forces vives.

[lire la suite page 3]

La France face aux réformes : le drame de l'impuissance publique

Réflexion sur le « déni français » après la publication du livre de Sophie Pedder sur « Les derniers enfants gâtés de l'Europe »

par Olivier Babeau, professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis

Le diagnostic est connu. Il alimente les colloques, les rapports officiels, les tribunes d'experts et les joutes électorales. Mais les arguments glissent sur une opinion publique entretenue dans le « déni » de l'urgence des réformes. La clé de cette situation de blocage ? Olivier Babeau la voit dans le constat de « l'impuissance publique ». En France, l'Etat s'avoue incapable d'agir sur le réel. Il explique pourquoi à partir de son analyse du livre de la journaliste de « The Economist » sur « Les derniers enfants gâtés de l'Europe ».

[lire la suite page 4]

L'accord sur la sécurisation de l'emploi : un pari ambitieux sur l'avenir

Comment lire et interpréter l'accord patronat-syndicat du 11 janvier 2013

par Emile Favard, ancien rédacteur en chef du journal « Les Echos »

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a trouvé la bonne formule, au lendemain de l'accord - national et interprofessionnel - sur « la sécurisation de l'emploi » : « c'est là un accord potentiellement historique ». Tout est ainsi exprimé : à la fois un constat positif et un espoir... à concrétiser. Pres@jeCom a demandé à Emile Favard, journaliste, spécialiste des problèmes sociaux, qui a une longue expérience des rapports syndicats-patronat en France, de remettre en perspective l'accord signé en début d'année.

[lire la suite page 11]

L'amour et l'argent

Platon, Max Weber et les Français face à l'argent

par Albert Merlin, économiste, vice-président de l'institut Presaje

Pour beaucoup de Français, l'amour c'est le bien, et l'argent c'est le mal. Mais nous ne sommes pas de purs esprits. L'amour et l'argent sont donc voués à cohabiter. Et surtout, depuis les philosophes grecs, on sait que tout est dans la façon d'agir. Les bons sentiments peuvent produire des malheurs. L'argent peut contribuer à faire un monde meilleur. Les réflexions d'Albert Merlin à l'heure de la crise.

[lire la suite page 14]

Quel taux d'imposition maximal ?

Effacité et équité en matière de taxation des hauts revenus

par **Didier Maillard, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)**

Le bouclier fiscal, et sa suppression, la taxation à 75 % des hauts revenus, et sa mise en cause, sont des occasions d'ouvrir le débat sur le niveau souhaitable du plafond des taux d'imposition. Pour Didier Maillard, le débat, pour être productif, devrait être organisé autour des dimensions de l'efficacité économique d'une part, de l'équité et du droit d'autre part.

[lire la suite page 7]

Légitimité démocratique : le citoyen a-t-il encore le droit à la parole ?

par **François Lainée, co-fondateur du mouvement « Politic Angels »**

En démocratie, c'est l'élection qui confère la légitimité à l'élu. Le principe est simple. La réalité est plus complexe. Entre le citoyen et l'élu, il y a l'architecture illisible de l'Etat et des collectivités territoriales. Il y a les subtilités du droit administratif. Il y a surtout des modes de fonctionnement qui stérilisent la relation entre l'élu local et ses administrés. Le témoignage - ouvertement polémique - de François Lainée, villageois mécontent des pratiques de sa communauté de communes...

[lire la suite page 9]

L'autre coût de la souffrance au travail

par le **docteur Patrick Légeron, psychiatre, fondateur du Cabinet Stimulus, auteur du rapport sur les risques psychosociaux remis au Ministre du travail**

Dans l'Europe du Nord, c'est sous l'angle du bien-être au travail et de la performance économique que les questions de stress sont abordées. La France est le seul pays où le concept de souffrance au travail est abordé de manière aussi émotionnelle qu'irrationnelle. A l'occasion de son rapport sur les risques psychosociaux, le docteur Légeron a pu mesurer l'effort qui reste à consentir dans notre pays pour prendre l'exacte mesure d'un phénomène qui a aussi un coût économique.

[lire la suite page 16]

Où sont les Louis Hachette de l'ère numérique ?

La crise dans la distribution des biens culturels

par **Bernard Lecherbonnier, directeur de recherche à l'université Paris 13**

Ce fut un coup de tonnerre. La déconfiture des Virgin Stores, la liquidation probable du Megastore des Champs Elysées ont été vécues comme une rupture brutale dans la vie culturelle du pays. Ministres, éditeurs et auteurs en ont fait aussitôt porter la responsabilité à Amazon. Et si la chute du modèle Virgin et les difficultés de la FNAC avaient une toute autre explication ? Bernard Lecherbonnier remet l'événement en perspective.

[lire la suite page 17]

Réformes et Méformes

par Michel Rouger, *président de l'institut Presaje*

Pourquoi la France bute-t-elle depuis deux décennies sur le mur des réformes ? Pourquoi un peuple traditionnellement joyeux et bon vivant cède-t-il aujourd'hui à une inexplicable déprime ? Sans doute faut-il remonter le fil de l'Histoire. Reprendre une à une les étapes d'un malentendu entre la France et le monde extérieur. Admettre que le rebond ne viendra qu'au terme d'un déblocage mental et institutionnel et d'un renoncement à ses illusions messianiques. On découvrira alors que le pays conserve intactes ses forces vives.

Jamais, depuis 1945 et la Libération, l'Etat n'a autant été l'objet de débats sur les changements qu'il conviendrait de lui imposer.

Nos amis européens ne comprennent pas pourquoi la France s'oppose à la mise en œuvre des réformes que sa situation impose. Faute de réponses convaincantes quant aux causes de ce blocage, les auteurs en commentent les conséquences, sans beaucoup d'effets, alors qu'il suffit, pour comprendre, de faire référence à l'Histoire.

L'esprit français, imaginatif, ingénieux et conquérant s'est révélé, au fil des siècles, exportateur de concepts, de dogmes politiques et de modèles d'institutions. L'enchaînement Révolution – Premier Empire a montré cette propension, confirmée par la colonisation qui a conduit les petits Africains à réciter « nos ancêtres les Gaulois ». Sceptique et méfiant, à force d'invasions subies et répétées, l'esprit français rejette les modèles venus d'ailleurs, qu'ils soient religieux ou politiques, en se laissant aller au dogmatisme et à l'absolutisme. Louis XIV en fut le précurseur, au milieu de son règne, pour mieux débarrasser son royaume de la Religion réformée. Les protestants exilés, les Vendéens massacrés, les Communards de 1871 fusillés et déportés comme les Juifs et les résistants de 1942, les collabos de 1945 et les Algériens de 1961, ont tous été victimes de ce penchant dogmatique et totalitaire incompatible avec l'esprit de réforme.

En 2013, ce comportement perdure, sur d'autres bases. L'esprit français s'est attaché à un modèle d'organisation sociale construit sur les bons sentiments de l'égalité, qui repose sur l'Etat providence, le surpoids de ses administrations et de l'endettement qu'elles provoquent. Ce modèle heurte de front celui des institutions européennes auxquelles la France adhère, construites sur les bons sentiments de la coopération paisible entre des peuples portés à se déchirer. Il repose sur le dogme de la liberté individuelle, de la concurrence, et l'absolutisme d'une administration tatillonne.

La France n'a d'autre choix qu'entre la pénible soumission et la ruineuse démission. Ce qui provoque la « méforme » des Français qui angoissent. Mais comme le temps est révolu du Monarque divin et de la révocation de l'Edit de Nantes, elle finira, tout en grognant, par accepter les édits de Bruxelles, et les indispensables réformes. Depuis peu, elle semble disposée à le faire lentement. En attendant, aux Français de gérer leur « méforme » en en recherchant les causes pour pouvoir se soigner.

Tous les sondeurs et autres analystes qui regardent la France au fond des yeux, comme le fit en son temps Valéry Giscard d'Estaing, y voient un fond d'œil qui révèle une profonde déprime. Leurs commentaires sur les conséquences sont aussi abondants que péremptoirs. Les causes ne pouvant être que profondes, on les trouve dans les échecs

graves et successifs des choix politiques des années 70/80/90.

A cette époque, la France vivait sur les acquis politiques du début de la Vème République. Son fondateur, féru d'Histoire, convaincu à juste titre de l'affaiblissement de la Grande Bretagne retirée de son Empire colonial, et de l'effacement de l'Allemagne, a su installer un pouvoir quasi monarchique, grâce aux convulsions de la guerre d'Algérie, et remettre la France au cœur de l'Europe pour en dominer les institutions. Il y fut aidé par la prospérité économique de la dernière décennie des Trente Glorieuses.

Les années 70 ont détruit ce projet politique. Les chocs pétroliers provoqués par la volonté américaine de réduire la puissance de l'Europe franco-germanique, l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun, la fin de la guerre froide, ont sonné le glas des projets français d'exercer une domination politique sur une Europe au sein de laquelle Anglais et Allemands ont pu développer chacun la leur.

Les années 80, débutées par un retour archaïque vers l'économie collectiviste, ont vu s'installer le grand projet de l'Etat-providence, gravé dans le marbre des institutions. Il déniait la réalité de la fin des Trente Glorieuses, en ignorant la chute de l'Empire soviétique, en laissant faire la réunification de l'Allemagne sans en voir les conséquences. Ces erreurs fatales ont provoqué des échecs politiques majeurs, bien camouflés par la mise en service de la ruineuse machine à surendettement.

Les années 90, celles de la globalisation des marchés mondiaux, du ralliement des principaux pays à ce modèle d'économie, ont vu les farouches défenseurs de l'Etat-providence et de l'économie administrée lutter contre les réalités du monde. Isolés, ignorés après leur rejet, en 2005, des atteintes portées à leur modèle par les marchés et l'Europe, les Français ont cédé à la déprime.

Un tel parcours, en 30 ans, usant pour le moral, explique pourquoi un peuple joyeux et bon vivant, s'est mis à consommer tant de psychotropes et d'anxiolytiques. Pourtant, une France dynamique survit dans ses multinationales reconnues et présentes dans le monde entier, dans les grandes organisations internationales. Comme chez les créateurs et les ingénieurs qui conservent à son économie une place enviable hélas réduite, au sein d'un pays qui gagnerait à plus exporter ses produits que ses dogmes, et à plus importer les bonnes idées des autres que leurs produits. Bientôt, les nouvelles technologies offriront aux Français les moyens de mieux gérer leurs affaires, en faisant pression sur le système politique qui a perdu leur confiance. Tout n'est pas perdu. Courage !

La France face aux réformes : le drame de l'impuissance publique **Réflexion sur le « déni français » après la publication du livre de Sophie Pedder sur** **« Les derniers enfants gâtés de l'Europe »**

par Olivier Babeau, professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis

Le diagnostic est connu. Il alimente les colloques, les rapports officiels, les tribunes d'experts et les joutes électorales. Mais les arguments glissent sur une opinion publique entretenue dans le « déni » de l'urgence des réformes. La clé de cette situation de blocage ? Olivier Babeau la voit dans le constat de « l'impuissance publique ». En France, l'Etat s'avoue incapable d'agir sur le réel. Il explique pourquoi à partir de son analyse du livre de la journaliste de « The Economist » sur « Les

derniers enfants gâtés de l'Europe ».

Dans son livre *Le Déni Français, les derniers enfants gâtés de l'Europe*(1), Sophie Pedder, chef du bureau de *The Economist* à Paris depuis dix ans, dresse un constat sévère à l'encontre de notre pays. Ce dernier n'arrive toujours pas à rompre avec la facilité de la dette publique. Elle cite Michel Péberau : « *Chaque fois qu'un problème nouveau s'est présenté à lui depuis 25 ans, notre pays y a répondu par une dépense supplémentaire* ». La dette publique est ainsi passée de 20% du PIB en 1980 à 89% en 2012. L'équivalent de l'ensemble des recettes de l'impôt sur le revenu est englouti chaque année dans les charges de remboursement de la dette (50 milliards d'euros).

Les Français sont de plus en plus conscients de la situation (91% de l'opinion publique serait « inquiète » du déficit et de la dette publics). Mais leurs dirigeants n'ont pas pris la mesure des enjeux et parlent de réduction de la dette sans aborder la réduction massive des dépenses publiques pour y parvenir. Le plan de réduction du déficit budgétaire a deux lacunes principales : d'une part un taux d'endettement qui restera à 88% du PIB (selon le FMI) même si l'objectif d'un déficit à 3% d'ici 2016 est respecté ; d'autre part des prévisions de croissance (1,7% en 2013) beaucoup plus optimistes que celles de l'OCDE et de la Commission Européenne. Avec une révision de la croissance à la baisse, la dette pourrait atteindre 100% du PIB.

En Europe, tous les autres pays ont accompli des efforts substantiellement plus importants. Entre 2011 et 2012, l'Italie prévoit de réduire son déficit de 40%, l'Espagne de 29%, l'Allemagne de 23% et la France de 15%. Au Royaume-Uni, les mesures sont encore plus drastiques : baisse de 19% des dépenses des Ministères, gel de 2 ans des salaires de la fonction publique, suppression de 700 000 postes de fonctionnaires. En Allemagne, avec la loi HARTZ IV, la période maximale d'indemnisation pour le chômage est descendue à 12 mois (deux fois moins qu'en France). Les indemnités sont fixées à 67% du salaire (75% en France), avec un plafond fixé à 5600 euros brut. La recherche active d'emploi est obligatoire.

La préférence pour la dépense publique est un choix constant de la France depuis une trentaine d'années. Les dépenses publiques de la France sont supérieures de dix points de PIB à celles de l'Allemagne (46%).

L'emploi public est l'avatar le plus frappant de cette dépense publique à la française. Il représente 22% de l'emploi total en France, contre 10% en Allemagne. Depuis les années 90, les emplois publics en France ont doublé.

Ces dépenses financent un système de protection hors du commun :

- Dès la naissance : prime à la naissance (912,12 euros pour les couples avec un seul revenu ne dépassant pas 34 103 euros), la quasi-gratuité des crèches municipales (183 euros par mois à temps plein après déductions des allocations).

- De la maternelle jusqu'à l'université : 100% d'inscrits à la maternelle (77% en moyenne pour l'OCDE), prestations familiales (50 Md d'euros par an), école et université presque gratuite si l'on ne compte pas les frais de licence coûtant moins chers qu'un iPhone.
- Le chômage : indemnités très généreuses (6000 euros par mois max). Au Royaume-Uni, elles sont de 380 euros par mois, postier comme banquier.

- La retraite : les Français sont les Européens qui vivent le plus longtemps à la retraite (28

et 25 ans pour femmes et hommes, 20 ans en Allemagne). Les transferts publics vont jusqu'à 85% du revenu (73% pour l'Allemagne, 69% pour la Suède, 49% pour le Royaume-Uni). Seulement 18% des Français travaillent, passé 60 ans (61% en Suède).

Notre système a été maintenu jusqu'à présent grâce au recours massif à l'endettement. Ce recours est en train de devenir impossible. Notre système doit par conséquent être refondé, mais peu de signes laissent pour l'instant penser qu'une telle réforme en profondeur se prépare réellement.

Un rapport complexe à l'argent, à l'économie et à l'entreprise

Le second aspect frappant du « modèle français », après son incapacité à se réformer, est son rapport complexe à la richesse, à l'économie et à l'entreprise.

L'idée obsédante de « faire payer les plus riches » occupe en permanence l'agenda politique alors même que l'efficacité économique des mesures associées est, de l'aveu unanime, nulle. Le rendement de l'impôt sur le revenu est relativement faible, contribuant à 6% aux recettes fiscales (les cotisations sociales représentent 67%). Seuls 53% des foyers en France payent l'impôt sur le revenu. L'assiette est trop étroite et les niches trop nombreuses (3000 niches pour les « riches », par exemple la déduction des dépenses de grosses réparations ou d'amélioration énergétique). D'ailleurs, les plus riches contribuent déjà majoritairement à l'effort fiscal puisque les 1,6% les plus aisés contribuent à hauteur de 44%. L'ISF existe encore même s'il a été supprimé en Suède et en Allemagne. Les mesures de taxation supplémentaire auront au contraire un effet négatif sur le produit de l'impôt : la perte annuelle qui découle de la fuite des entrepreneurs vers l'étranger est estimée à 400 millions d'euros, soit plus que le produit de la tranche de l'IR à 75%.

Dans le même temps, la réglementation de notre marché du travail produit un marché à deux vitesses : la France a choisi de protéger les *insiders* plutôt que les *outsiders*. Le système français se préoccupe d'abord des salariés avant les producteurs et les entrepreneurs. La complexité de notre droit du travail est un défi à tout entrepreneur : le code du travail comptait 3 391 pages en 2011, soit 50% de plus qu'en 2000. Le licenciement économique empêche de licencier dans le cadre d'une stratégie d'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité d'une entreprise. Tout projet d'allègement de la réglementation du travail est perçue comme un cadeau aux entreprises et « aux riches ». De façon générale, les Français ont une mauvaise image du système capitaliste : 41% des Français jugent le système capitaliste totalement défaillant contre seulement 9% des Allemands.

Le paradoxe d'un marché aussi rigide est la forte précarisation du travail : Entre 1995 et 2010, d'après la Commission européenne, la probabilité de passer d'un CDD à un CDI a chuté de 45% à 12,8% (la moyenne de l'U.E. se situant à 25,8%).

Le livre de Sophie Pedder dresse avec méthode un constat général que tout Français averti connaît en réalité depuis longtemps. A la lecture de ce livre, le lecteur sentira que les problèmes comme les solutions sont déjà connus, ont déjà fait l'objet de maints ouvrages identiques, de rapports détaillés et incontestables.

Pourquoi la France ne parvient-elle pas à se réformer ? Une explication

Le point qui reste à identifier est le blocage lui-même, la raison qui fait que les solutions ne sont jamais appliquées, les réformes jamais menées à bien, les problèmes infiniment repoussés. C'est sur cette question que doivent à notre sens se

concentrer aujourd'hui les hommes de bonne volonté qui souhaitent, à leur modeste mesure, aider leur pays.

La notion d'**impuissance publique** nous semble constituer un point de départ fécond de la réflexion. Cette idée évoque tout d'abord l'échec répété de la puissance publique à régler les problèmes que les discours érigent en priorité (le chômage, la croissance), autrement dit le doute grandissant que l'Etat soit capable d'action sur le réel. Le contexte mondialisé étant invoqué comme raison à la crise, l'Etat reconnaît d'ailleurs que les choses ne dépendent pas de lui. Ce qui est en jeu autrement dit dans ce premier aspect de l'impuissance publique, c'est la mise en cause de la prétention constante de l'Etat à intervenir dans tous les domaines et à tout pouvoir. C'est ce fantasme d'omnipotence et cette présence, à proprement parler, totalitaire, aucun aspect de notre vie n'étant réellement en-dehors du champ de la puissance publique (l'extension dramatique du champ de la loi, à travers les lois mémoriels, étant une manifestation de ce fantasme). On peut sans doute supposer que l'absence de succès de l'Etat dans le domaine économique soit précisément compensée par la volonté croissante de manifester son utilité par l'extension de son domaine d'intervention à d'autres domaines. L'impuissance publique est ici un cercle vicieux où la seule façon de conjurer l'évidente absurdité des prétentions est d'accroître ces dernières. La seconde dimension de la notion d'impuissance publique que nous proposons est la rupture grandissante des dirigeants politiques avec l'ensemble de la société.

L'incapacité à comprendre et à dialoguer avec le monde économique, à comprendre leurs contraintes propres, en est un aspect. Pour la France, la mission de l'Etat est de poser des barrières, des contraintes à l'entreprise plutôt qu'à l'encourager. L'Etat est clairement dans la posture du guide (les banques publiques d'investissement, l'idée rampante du plan quinquennal, de l'économie administrée) et du censeur de l'activité économique, là où le contexte de la mondialisation appelle un Etat accompagnateur, un Etat-soutien. La France autrement dit n'arrive toujours pas à penser la place de l'entreprise et de la richesse dans notre société.

La rupture incarnée par la notion d'impuissance publique est aussi lisible dans la crise de la représentation qui s'aggrave à chaque instant. Crise de la représentation politique évidemment, avec l'affirmation d'un abstentionnisme et d'une indifférence au discours politique qui est la conséquence logique de ses échecs ininterrompus ; crise de la représentation syndicale et patronale aussi ; crise de la crédibilité de la parole experte aussi, renforcée par une ère numérique qui donne à chacune la parole et brise le système traditionnel de sélection des discours autorisés. La crise de la représentation est évidemment aussi une crise du politique : ce dernier repose sur l'idée de légitimité d'instances représentatives. A partir du moment où cette légitimité est niée, le pouvoir est fragilisé.

(1) Editions J.C. Lattès, 2012

Quel taux d'imposition maximal ?

Efficacité et équité en matière de taxation des hauts revenus

par Didier Maillard, professeur au Conservatoire National des arts et métiers (CNAM)

Le bouclier fiscal, et sa suppression, la taxation à 75 % des hauts revenus, et sa mise en cause, sont des occasions d'ouvrir le débat sur le niveau souhaitable du plafond des taux d'imposition. Pour Didier Maillard, le débat, pour être productif,

devrait être organisé autour des dimensions de l'efficacité économique d'une part, de l'équité et du droit d'autre part.

Pour être productif, le débat sur le niveau souhaitable du plafond des taux d'imposition doit s'articuler autour de deux thèmes : celui de l'efficacité économique et celui de l'équité et du droit.

Commençons donc par mettre de côté un aspect, celui de la punition. Certains considèrent que les hauts revenus sont en tout état de cause injustes et immérités, notamment lorsqu'il s'agit de chefs et de dirigeants d'entreprise (cet aspect est moins souvent mis en avant dans le cas des footballeurs et jusqu'à il y a peu des artistes...). Aucune forme de talent ou d'effort n'interviendrait dans leur génération, et il n'y aurait donc aucun obstacle à ce que les taux d'imposition atteignent et même dépassent, à titre de sanction, les cent pour cent. Pour clore sur cet aspect, il faut noter qu'il peut rejoindre l'économie : si le caractère punitif est perçu comme important par les intéressés, il ne peut que les inciter à valoriser leur talent et leurs efforts ailleurs que dans la zone où s'applique la taxation.

De l'efficacité économique

Venons-en à l'efficacité économique. Le débat s'organise autour de ce qu'il est communément admis d'appeler la courbe de Laffer (mise en évidence en réalité par l'économiste français Jules Dupuit en 1844 (1)...). Le mécanisme est le suivant : l'assiette de l'impôt décroît quand le taux s'élève, jusqu'à disparaître quand le taux atteint 100 %. La recette de l'imposition commence donc à monter avec le taux d'imposition, atteint un plafond et décroît ensuite. Tous ou presque s'accordent sur l'existence d'un mécanisme à la Laffer, la discussion porte sur la position du taux d'imposition conduisant à la recette maximale.

Ce taux est d'autant plus faible qu'il existe de bons substituts à l'assiette taxée. S'il s'agit du travail, les substituts possibles sont le loisir, le travail au noir, ou le travail dans une juridiction moins taxée. Pour chaque catégorie de travail, à chacun de juger de l'intensité des substitutions possibles...

Ce taux d'imposition conduisant à la recette maximale est ensuite trop rapidement considéré comme le taux d'imposition optimal. C'est méconnaître le fait que la taxation est distordante, et inflige un coût économique supérieur à la recette qu'elle procure (Dupuit, Harberger, Ramsey, et toute la littérature sur les modèles d'équilibre général...).

La recette tirée de l'imposition croît moins que proportionnellement avec le taux d'imposition, les coûts en bien-être tendent à croître avec le carré des taux d'imposition. La vraie question est celle du compromis entre bien-être privé et utilité de la dépense publique que les impôts financent. Ce compromis nécessaire aboutit à situer le taux maximal souhaitable largement en-deçà du taux maximisant la recette.

A la justice

En droit, toute taxation est une atteinte au droit de propriété, y compris lorsqu'elle concerne les fruits du travail (en termes économiques, c'est une taxation du capital humain). La question est de savoir dans quelle limite cette atteinte est tolérable, et si elle est appliquée de manière équitable. La norme a minima est que ceux qui ont plus ne paient pas moins : au-delà, il y a beaucoup d'arbitraire dans le design des systèmes fiscaux, que les lois fondamentales s'essaient, avec parfois beaucoup de difficultés, à

encadrer.

La Cour constitutionnelle allemande a ainsi plus ou moins abouti (ce point est sujet à discussions) à fixer une limite de 50 % à l'imposition du revenu. Le bouclier fiscal français, de nature hélas non constitutionnelle, a visé cet objectif, sans l'atteindre du fait de la non-exhaustivité de la prise en compte des prélèvements frappant les revenus d'activité et de la surestimation des revenus du capital (2). Une lecture stricte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen conduirait à rejeter tout prélèvement qui ne soit pas proportionnel, i.e. ne soit pas une flat tax : les prélèvements doivent être répartis à raison des facultés des contribuables, et le terme de raison ne peut que renvoyer à ratio, ou proportion...

Terminons sur l'in vraisemblable niveau atteint par la taxation de l'épargne et du capital en France (3). Désormais assujettis à un taux facial pouvant dépasser 60 % et même 70 % en cas de double taxation avec l'impôt sur les sociétés pour les plus-values sur actions, les revenus du capital et les plus-values incorporent en réalité plus de la moitié en moyenne de compensation de l'inflation, qui ne correspond pas à un enrichissement réel du détenteur. Les taux réels d'imposition dépassent ainsi largement 100 %, et ce avant même que l'impôt sur la fortune s'applique éventuellement. Nul doute que le droit de propriété soit bafoué, et que l'équité et l'efficacité économique n'aient à en souffrir.

(1) In « De la mesure de l'utilité des travaux publics »

(2) « Préserver et améliorer le bouclier fiscal », Didier Maillard, Commentaire n°127, Automne 2009

(3) « La surtaxation du capital en France », Didier Maillard, Sociétal, Janvier 2011, article prédatant la nouvelle et épaisse couche introduite pour 2013.

Légitimité démocratique : le citoyen a-t-il encore le droit à la parole ?

par François Lainée, co-fondateur du mouvement « *Politic Angels* »

En démocratie, c'est l'élection qui confère la légitimité à l'élu. Le principe est simple. La réalité est plus complexe. Entre le citoyen et l'élu, il y a l'architecture illisible de l'Etat et des collectivités territoriales. Il y a les subtilités du droit administratif. Il y a surtout des modes de fonctionnement qui stérilisent la relation entre l'élu local et ses administrés. Le témoignage - ouvertement polémique - de François Lainée, villageois mécontent des pratiques de sa communauté de communes...

Pour les décideurs publics, les temps sont durs. Fini le temps où on pouvait gommer les laisser-aller de gestion publique par les dévaluations ou l'inflation ; l'Europe est passée par là. Pendant un certain temps, la dette a remplacé ces remèdes anciens. Mais cette nouvelle médecine, elle aussi, vient à épuisement.

Le futur est moins simple, il va falloir changer, pour de bon, ou couler. Et on l'a vu, souvent, l'ampleur des changements à mettre en œuvre amène à reculer. C'est ainsi, par exemple, que des réformes des retraites surviennent tous les cinq ans, pour régler chaque fois le problème - dit-on sans rire - une bonne fois pour toutes.

Heureusement pour nos élus, dans cette tourmente, il reste une certitude, qui donne une

puissance inébranlable : celle de posséder la légitimité. Car, quelles qu'elles soient, les décisions des élus sont... légitimes.

Apparemment, aucun doute, en démocratie, c'est l'élection qui donne la légitimité. Pourtant, ce n'est pas si simple... Voyons le à l'aide d'un exemple ; juste une illustration, parmi des milliers d'autres.

Il y a quelques années, mon village, contraint et forcé, rejoint la communauté d'agglomérations voisine, dont la principale compétence est le traitement des ordures ménagères. Et, sur cette politique, en un an, le coût dans le village augmente de 40%, alors même que les citoyens sont invités à faire plus de travail qu'avant, en apportant leurs déchets à des points de collecte centralisés. Je m'étonne auprès du maire, qui m'invite à considérer les multiples avantages que l'agglomération nous apporte par ailleurs. C'est le premier signal ; le maire a démissionné, en choisissant de servir la collectivité des élus plutôt que les citoyens dont il tient son pouvoir.

Il me faudra un an, et une condamnation de la communauté par la CADA, pour obtenir les chiffres, en principe publics, des comptes des déchets. Et là, en comparant les coûts à la tonne avec des communes de référence, le diagnostic est rapidement fait : 30% de surcoût, 3 millions d'euros par an, et 3 leviers d'amélioration faciles à identifier. J'écris donc à la communauté, en procurant une copie aux maires des 12 communes, pour proposer de mettre en place un groupe de travail m'impliquant pour discuter cette analyse et travailler aux améliorations. Ce courrier, certainement, revêt une forme inhabituelle. Pas de plainte râleuse, pas d'invective gratuite. Il contient des chiffres, des faits vérifiables, et des propositions. Personne, jamais, n'y répondra. Le citoyen et les faits sont abandonnés en rase campagne. Le gâchis dure toujours aujourd'hui.

Ce silence sur le fond m'amène alors à regarder plus attentivement les questions de légalité du dispositif de transfert des compétences en espérant enfin ouvrir le dialogue. Et là, effectivement, des anomalies sont découvertes par un avocat spécialisé que je mandate mais, étant seulement citoyen de mon village, je ne peux attaquer le dispositif au tribunal administratif que pour défaut local. Moins de mille habitants sur presque deux cent mille dans le territoire... Aucun sens. La loi et la pratique excluent les faits et les citoyens du débat. Et les élus, auto-protégés, légitimes et sûrs d'eux-mêmes, décident entre eux, bien loin des citoyens qui devraient être leur vraie raison d'être.

Bien sûr, je suis un doux rêveur. Un simple citoyen, tout seul, même pas un spécialiste de la question posée, qui veut changer le cours des politiques publiques... Absurde ! Les élus ne peuvent pas prendre le temps de répondre à tous les illuminés qui leur écrivent sur tout et rien. Il aurait fallu monter une association, rassembler des soutiens, plonger nu dans la fosse où Veolia stocke les tonnes de déchets, ou entrer dans le jeu et devenir élu, ou rejoindre un parti pour avoir accès à l'oreille des décideurs du camp rejoint.

C'est sûr. Tous ces conseils sont bons. C'est ainsi qu'à Paris deux amis étrangers issus d'un même pays, appelons-le Balastan, ont créé une association d'une poignée de membres baptisée « association des Balastanais de Paris », et ont été reçus par des élus, alors qu'ils n'avaient pas, en réalité, plus de représentativité que deux amis simplement motivés ! C'est ainsi qu'à Nantes un père divorcé s'empare d'une grue pour avoir une audience auprès d'un ministre qui ne changera rien.

Tout cela ne serait rien, si la réalité n'était pas... si réelle. Car il y a des faits, plus forts que la pensée ou la volonté politique. Des entrepreneurs qui partent vivre ailleurs, des gaspillages publics face à des caisses vides, des générosités qui font trapper à chômage,

des pays qui grandissent quand nous ne bougeons plus, et donc rapetissons. Hélas, les faits sont têtus, et le réel borné. Et les lois de l'économie et des comportements humains plus forts, in fine, que les lois juridiques. Au fur et à mesure que la qualité de vie et l'espoir du futur perçus par les citoyens va diminuer, les barrières à la remise en cause des lois « seulement légales » va croître symétriquement.

Nous devons faire un choix : nous laisser conduire légitimement au désastre d'un pouvoir, de fait, confisqué ou revoir rapidement les modes de légitimité pour redonner une place effective aux citoyens et à la réalité. Le sursaut, c'est maintenant ?

L'accord sur la sécurisation de l'emploi : un pari ambitieux sur l'avenir **Comment lire et interpréter l'accord patronat-syndicat du 11 janvier 2013**

par Emile Favard, ancien rédacteur en chef du journal « Les Echos »

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a trouvé la bonne formule, au lendemain de l'accord - national et interprofessionnel - sur « la sécurisation de l'emploi » : « *c'est là un accord potentiellement historique* ». Tout est ainsi exprimé : à la fois un constat positif et un espoir... à concrétiser. Pres@jeCom a demandé à Emile Favard, journaliste, spécialiste des problèmes sociaux, qui a une longue expérience des rapports syndicats-patronat en France, de remettre en perspective l'accord signé en début d'année.

Cet accord, passé le 11 janvier 2013, entre les organisations patronales (Medef, CGPME et UPA) et trois syndicats de salariés (la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC) ne fait pas l'unanimité. Sans grande surprise, la CGT et FO se sont montrées irréductibles, réfractaires à tout compromis. Mais « *il fera date* » quand même ; ce fut d'ailleurs le commentaire spontané du président de la République lui-même.

Transposer n'est pas transformer

Pour autant, la réforme n'est pas bouclée : il reste à transcrire le contenu de l'accord dans le Code du travail. Via un projet de loi, programmé au Conseil des ministres du 6 mars, puis un débat et un vote du Parlement, prévus en avril-mai.

Les signataires espèrent que leur texte sera transposé, non pas transformé ; qu'une majorité politique en respectera la lettre et l'esprit. Le gouvernement en a fait promesse ; mais les députés socialistes, tentés d'amender des dispositions inégalement appréciées, se rangeront-ils aux arguments dits de la raison ? Les jeux politiques ont parfois leur part d'imprévu !

En tout cas, déjà, le ministre du Travail, Michel Sapin, n'a pas hésité à affirmer que cet accord allait contribuer à changer l'image de la France à l'étranger, comme le crédit d'impôt mis en œuvre au nom de la compétitivité.

L'événement ne se prête guère au sensationnel prisé par les médias ; car, très technique, l'accord est d'une lecture compliquée ; en outre, ses effets ne seront ni instantanés ni chiffrables. Ses détracteurs se servent d'ailleurs de cet argument susceptible d'impressionner l'opinion : dans la bataille pour l'emploi qui se joue en 2013, ces

innovations compteront pour peu.

Des avantages partagés

Certes, on ne saurait déjà parler d'une « flexisécurité » calquée sur le modèle scandinave. Notre Histoire sociale reste imprégnée par une culture révolutionnaire, génératrice d'affrontements davantage que de coopération, telle qu'elle se pratique dans les pays d'Europe du Nord. Il n'empêche que les partenaires sociaux ont exploré et trouvé (les signataires du moins) un langage commun innovant, avec davantage de paroles croisées dans l'entreprise, plus de droits et moins de juges. En effet, l'accord, une fois validé, la parole gagnerait du terrain à propos des réalités économiques et stratégiques, notamment pour anticiper les crises ; de nouveaux droits seraient mis en place et, en cas de licenciement collectif, le recours au juge serait moins systématique.

Les salariés et les entreprises peuvent se prévaloir d'avantages (potentiellement) acquis assez équilibrés. Pour les premiers : une généralisation de la complémentaire santé ; un encadrement des temps partiels ; des droits rechargeables à l'assurance chômage ; une présence dans les conseils d'administration (des entreprises de plus de 5.000 salariés en France ou 10.000 dans le monde).

Pour les secondes : de plus grandes facilités pour leurs opérations de mobilité ou pour conclure des accords de maintien dans l'emploi, en contrepartie de réductions transitoires de la durée du travail et des salaires ; une plus grande souplesse et sécurité juridique dans les procédures collectives de licenciements.

Des évolutions prises en compte

Les partenaires sociaux n'ont pas réussi à convenir d'un contrat de travail unique, qui aurait fusionné le CDD et le CDI. Cela dit, avec la surtaxation des CDD et la création d'un CDI intérimaire, ils reconnaissent concrètement que le CDI doit devenir la règle. Les gens de bon sens rappelleront que Rome - comme Paris - ne s'est pas faite en un jour !

Le réalisme a aussi prévalu dans les termes de l'accord, quand celui-ci prend en compte l'évolution constatée des rapports entre salariés et entreprises. Beaucoup moins qu'avant, les salariés font carrière dans une même entreprise. Soit de leur initiative personnelle, soit qu'ils subissent des licenciements économiques, les salariés passent aujourd'hui plus fréquemment d'une société à une autre ; en traversant quelquefois des périodes de chômage. Dans l'accord du 11 janvier, cela se traduit non par un recul du droit collectif, mais par une valorisation du droit individuel. Si le législateur suit les négociateurs, des droits (supplémentaires) seront rattachés à chaque personne. Ainsi des droits dits « rechargeables » permettront aux chômeurs de revenir à l'emploi sans crainte de perdre l'ancienneté de leurs droits. Ainsi tout salarié disposera jusqu'à sa retraite de vingt heures de formation par an, transférables d'une entreprise à l'autre.

On peut en conclure - en faisant délibérément le choix d'une lecture positive de l'événement - que les partenaires sociaux, guidés par un sens aigu des responsabilités au nom de l'intérêt général, ont ensemble admis que le dialogue peut devenir un élément central de la régulation sociale. « *Les partenaires sociaux se sont montrés en capacité de mener à bien des réformes structurelles d'importance* », estime le négociateur de la CFDT, Patrick Pierron.

Trois raisons d'apprécier

Il sera reproché à cet accord d'être paraphé par trois organisations de salariés, qui, ensemble, ont recueilli seulement 39% des voix aux dernières élections nationales prud'homales ; quand les deux organisations contestataires en ralliaient 49%. Sans doute, cet accord contient-il en lui même toutes les imperfections d'un compromis ! Mais on peut avancer trois raisons de le célébrer.

1- D'abord, l'actualité économique-sociale nous apporte des faits illustrant que l'intransigeance ne garantit pas le succès des revendications. Le syndicalisme radical a des racines profondes en France, mais les temps changent et le statu quo peut se révéler mortifère. A regarder l'issue des combats menés par les syndicats non signataires de l'accord du 11 janvier dernier, tant à PSA Aulnay qu'à Goodyear Amiens (entre autres exemples), on peut s'interroger sur l'efficacité du jusqu'aboutisme inconditionnel. Le slogan final d'une émission de radio (sur « France Inter ») « *et surtout ne lâchez rien* » a, de fait, des relents conservateurs.

2- Ensuite et a contrario, cet accord rompt avec la tradition française selon laquelle on réforme par le conflit et non par la voie de la négociation. En quelque sorte, il jette les bases d'un nouvel art de faire et de vivre dans l'entreprise. C'est un pari ambitieux sur l'avenir. La CFDT, à la quelle la CFTC et la CGE-CGC ont emboité le pas, y voit sa stratégie réformiste validée. Ses secrétaires généraux d'hier et d'aujourd'hui, François Chérèque et Laurent Berger, préfèrent les progrès à petits pas à une stratégie de rupture. L'accumulation des concessions obtenues, fort lentement certes, ne change-t-elle pas le paysage social ! En manifestant ensemble, le 5 mars, - ce qui constitue une démarche tout à fait inhabituelle - la CGT et FO s'emploieront à dissuader le gouvernement de « *retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux* ». Bernard Thibault, le leader de la CGT depuis quatorze ans, a bien essayé – un peu - de faire bouger les lignes au sein de son organisation ; mais ce n'est pas à la veille d'un congrès (à la mi mars) et de passer la main, qu'il peut accentuer la manœuvre ; les discours de tribune radicaliseront plutôt les orientations proclamées. Il a d'ailleurs déjà commencé en affirmant qu'avec une loi conforme à l'accord, « *les salariés passeraient d'un rapport de subordination à un rapport de soumission* ».

3- Enfin, précisant que l'accord majoritaire d'entreprise deviendra le socle de référence, on peut espérer que la négociation sur le terrain éloignera les partenaires sociaux des idéologies et les rapprochera des réalités. On trouverait nombre d'exemples où les syndicats - tous - se montrent plus pragmatiques en entreprise que sur le plan national ; plus ouverts à la réalité, à la négociation, à l'innovation et même à l'accord.

On ne sait si l'accord du 11 janvier est de bon augure sur l'issue des négociations annoncées pour cette année ; relatives aux retraites complémentaires et à l'assurance chômage ? On peut seulement avancer, avec satisfaction, qu'un acte contractuel d'importance a été posé ; il favorise l'anticipation et l'imagination dans l'entreprise ; il conjugue la protection sociale et l'efficacité économique.

L'amour et l'argent

Platon, Max Weber et les Français face à l'argent

par **Albert Merlin, économiste, vice-président de l'institut Presaje**

Pour beaucoup de Français, l'amour c'est le bien, et l'argent c'est le mal. Mais nous ne sommes pas de purs esprits. L'amour et l'argent sont donc voués à cohabiter. Et surtout, depuis les philosophes grecs, on sait que tout est dans la façon d'agir. Les bons sentiments peuvent produire des malheurs. L'argent peut contribuer à faire un monde meilleur. Les réflexions d'Albert Merlin à l'heure de la crise.

Il y a beaucoup de chansons d'amour. Il n'y pas de « chansons d'argent ». Mais on peut gagner beaucoup d'argent en vendant des chansons d'amour. Pour beaucoup de nos concitoyens, l'amour - lato sensu - c'est le bien ; l'argent, c'est le mal. Surtout dans les pays de culture catholique. On en trouve évidemment la traduction au plan politique, spécialement en France, où l'on a fini par se rallier à l'économie de marché mais sans y adhérer vraiment. On loue plus volontiers les vertus du non-marchand, de préférence régulé par l'Etat.

En réalité, force est d'admettre qu'amour et argent cohabitent nécessairement, dès lors que nous ne sommes pas de purs esprits, mais bel et bien porteurs d'un corps et d'une âme. L'amour (ou ce qui nous est présenté comme tel) n'est pas toujours vertu ; et l'argent n'est pas forcément vicieux. Pas toujours !... Ce sont les dérapages, d'un côté comme de l'autre, qui sont condamnables.

Amour n'est pas toujours beauté

Les Anciens ont longuement développé ce thème. Il est spécialement explicité dans le « Banquet » de Platon, dans le discours de Pausanias : « *En fait, en amour comme en de multiples autres actions, c'est la façon d'accomplir cette action qui est belle, honteuse ou méprisable* ».

Tout le discours porte sur la distinction entre l'amour vulgaire (purement physique, ou, pire encore, pratiqué à des fins économiques) et l'amour-beauté.

Mais il n'y a pas que *l'Eros* à considérer. Il y a aussi le champ immense des bons sentiments. Ceux-ci conduisent souvent, de nos jours, à mille et une erreurs politiques majeures, lorsqu'on abuse des mesures sociales, naturellement présentées comme des manifestations de fraternité. Elles consistent à imposer aux contribuables des contraintes inspirées des meilleurs sentiments, mais qui finissent par peser sur l'efficacité économique, donc sur le bien-être social. Cela repose sur une conviction largement répandue : c'est l'Etat qui sait où est le Bien, pas les échanges libres. Le manichéisme a la vie dure.

L'argent fou : à qui la faute ?

Si l'amour fait rêver, l'argent, à première vue, n'est pas considéré comme une valeur morale. Il n'en est pas moins présent quotidiennement dans la vie de tout un chacun.

Il faut d'abord lui attribuer un mérite : quand l'addiction à l'argent prend la forme de l'avarice, celle-ci fait rire. Volpone, Harpagon et nombre de personnages de Balzac provoquent l'hilarité. C'est sans doute moins fréquent de nos jours, dès lors que la simple

avarice individuelle a cédé la place aux déferlements de l'argent fou. Là, on ne rit plus. A partir du moment où l'on s'est aperçu que la sophistication des outils parvenait à déconnecter les flux de liquidités de ceux de l'économie réelle, la tentation fut grande, pour tous les « savetiers », de condamner sans appel tous les « financiers ».

On revient, Dieu merci, à plus de discernement. D'abord parce que le nombre de « fous » a diminué. Ensuite parce que la crise aura eu le mérite d'imposer le renforcement des règles prudentielles, nécessaires à l'exercice normal du métier de banquier : le financement de l'économie. Affaire à suivre.

Mais à peine avait-on commencé ce travail de remise en ordre qu'une autre forme d'argent fou - ou à tout le moins déraisonnable - émergeait des comptes publics. Naturellement, chez les Français, l'argent « public » ne suscite pas les mêmes appréhensions que le privé. Cet argent-là est considéré comme utile. Et comme moral ! Sans se rendre compte que la notion même d'argent public est très contestable puisqu'il résulte tout simplement d'un prélèvement sur les particuliers.

Limiter les souffrances

Il nous faut évidemment revenir à une vision plus raisonnable du rôle de l'argent, et veiller à ce qu'il soit le plus « productif » possible. Comment ne pas voir, en ce domaine, l'influence des traditions éthiques ? *L'argent*, disait Benjamin Franklin, *est par nature générateur et prolifique. Cinq shillings qui travaillent en font six ...* Toute la base de ce que Max Weber appelle l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme est là. On peut gagner de l'argent s'il contribue à construire un monde meilleur. Ce qui compte, c'est le « beruf » (cf. encadré) : l'exercice du métier, patient, appliqué, innovateur, jour par jour. Franklin enregistrait ses progrès vers la vertu à l'aide de tableaux statistiques !

L'éthique protestante

« Le genre de vie valorisé par le protestantisme est le travail dans le siècle. Le travail est béni. Celui qui travaille et qui réussit dans son travail est aimé de Dieu.... Tocqueville rend mal justice de cette dimension spirituelle du « dynamisme américain », qu'il croit dirigé vers le seul bien-être matériel. Il ne voit également dans le « travail » que la dimension négative (être obligé de travailler pour vivre), non les dimensions positives (créer, œuvrer, répandre le bien autour de soi) ».

Extrait de « Histoire des idées politiques », de Philippe Nemo, Puf, collection Quadrige.

On objectera que nous sommes loin, de nos jours, de cette conception éthique de l'économie. Oui et non. Ce qui est vrai, c'est que notre monde n'est pas lisse : les usages que nous faisons de notre imagination, de nos outils de travail, y compris celui de l'argent, peuvent être bénéfiques ou maléfiques. L'outil numérique est-il ange ou démon ? Nous apprenons, dans le « *Journal des faux monnayeurs* » (!), que Gide, certains jours, sentait la présence du mauvais prince. Sur les marchés financiers, les traders - et leurs patrons - sont toujours là, mais le démon semble avoir pris quelque distance : les risque-tout sont moins nombreux.

Reste à trouver les bons « mix » d'audace et de prudence qui font les bons cocktails. L'ordinateur peut y aider, à condition de se souvenir que les calculs et les modèles sophistiqués ne sont pas la clé du succès mais bien plutôt le choix des ingrédients. C'est ainsi que l'on peut contribuer à réduire les souffrances. Ce qui, dans un monde aussi dur que le nôtre, peut être une forme d'amour.

L'autre coût de la souffrance au travail

par le docteur Patrick Légeron, psychiatre, fondateur du Cabinet Stimulus, auteur du rapport sur les risques psychosociaux remis au Ministre du travail

Dans l'Europe du Nord, c'est sous l'angle du bien-être au travail et de la performance économique que les questions de stress sont abordées. La France est le seul pays où le concept de souffrance au travail est abordé de manière aussi émotionnelle qu'irrationnelle. A l'occasion de son rapport sur les risques psychosociaux, le docteur Légeron a pu mesurer l'effort qui reste à consentir dans notre pays pour prendre l'exacte mesure d'un phénomène qui a aussi un coût économique.

Le stress au travail a fait irruption il y a une douzaine d'années dans la société française de la pire façon qu'il soit. Ce fut dans un premier temps sous la forme du harcèlement moral à la fin des années 90 avec la publication du livre de la psychiatre Marie-France Hirigoyen, suivie peu de temps après de la loi de modernisation sociale de 2002 réprimant sévèrement ces agissements. Ce fut ensuite la vague de suicides au travail d'abord dans l'industrie automobile puis à France Telecom et leur forte médiatisation, conduisant à la mise en place en 2009 d'un plan d'urgence de lutte contre les risques psychosociaux par le Ministre du travail Xavier Darcos.

Dans les pays d'Europe du Nord, c'est positivement sous l'angle du bien-être au travail, et surtout de la performance économique, que les questions du stress au travail ont été abordées, et il y a fort longtemps déjà. Les premiers accords entre partenaires sociaux ont été signés sur ces sujets en 1977 au Danemark, alors que dans notre pays il aura fallu attendre 2008 pour voir le jour d'un Accord national interprofessionnel sur la question du stress au travail.

Cette marque originelle nous poursuit encore. Nous sommes ainsi le seul pays où le concept de souffrance au travail connaît un tel succès et où la couverture médiatique en est si puissante. Je me souviens encore des propos tenus, il y a une quinzaine d'années, par l'un des responsables de Nokia lors d'une conférence internationale à Amsterdam, réunissant une trentaine de grands groupes européens impliqués dans la prévention du stress de leurs salariés et où la France était remarquablement absente. « Notre retour sur investissement est de 1 sur 3 » concluait-il à l'issue de la présentation de toutes les actions que Nokia avait mis en place dans ses sites de Finlande. « Chaque mark que nous dépensons pour promouvoir le bien-être de nos salariés nous est extrêmement rentable ». Avec une certaine dose de cynisme, il se gardait bien d'évoquer le monde des bisounours et des salariés heureux, mais celui de la finance : « Nos actionnaires sont très satisfaits ». Toutes les études conduites dans ce domaine vont dans ce sens : le stress au travail coûte cher, et même très cher. Aux Etats-Unis, on estime que son coût avoisine les 300 milliards de dollars par an. Dans les quelques pays européens où des études sérieuses ont été conduites, il approche les 3% du PNB. L'Agence européenne de sécurité et de santé au travail explique ce coût par des causes directes et indirectes : absentéisme (et peut être encore plus onéreux, le présentéisme de salariés en détresse psychologique et donc inefficaces), perte de productivité, mauvaise qualité du travail, relations sociales conflictuelles, etc. Il n'est guère étonnant que le rapport « Prima » publié il y a deux ans sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, et définissant un cadre européen pour la prise en charge des risques psychosociaux, insiste tant sur cette dimension économique. Prévenir ces risques, « that's good business » peut-on lire dans les toutes

premières pages de ce long document.

Or en France, nous n'avons aucune idée, même approximative de ce coût. Il est sans doute comparable à celui des autres pays proche de nous, même si l'on sait bien, par d'autres études, que les salariés français seraient plutôt à des niveaux de stress plus élevés que ceux de leurs homologues européens.

Plus difficile encore à identifier, la manière dont se répartissent les coûts. Dans ce domaine, le principe du « pollueur-payeur » ne s'applique pas. La part du coût supportée par les entreprises est vraisemblablement très réduite. Tant par la prise en charge des maladies induites par le stress que par les arrêts de travail, le gros des dépenses étant assuré par la collectivité nationale. Un seul exemple, celui des dépressions. Moins de vingt dépressions sont reconnues chaque année comme maladie professionnelle et donc à ce titre prises en charge entièrement par la branche de l'Assurance maladie financée par les employeurs. Une goutte d'eau quand on sait qu'il y a environ 3 millions de déprimés dans notre pays, dont le coût élevé de la prise en charge est supporté par le régime général de la sécurité sociale. Peut-on raisonnablement penser que les environnements de travail ne sont la cause que d'une fraction si infinitésimale des dépressions ? En fait, personne ne s'en préoccupe réellement et notre sécurité sociale la première, creusant ainsi un peu plus son déficit.

Nos faibles préoccupations économiques se révèlent aussi dans les thèmes de recherches menées en France sur le stress au travail. Notre pays publie régulièrement et inlassablement des études et des rapports officiels sur la souffrance, par ailleurs bien réelle d'un nombre croissant d'individus au travail, se cantonnant dans une approche doloriste du problème. Nous n'avons que peu d'idées de l'ampleur des maladies liées au stress professionnel et encore moins de leur coût pour le pays. Pour le seul exemple des suicides au travail, dont on a tant parlé, nous ne connaissons toujours pas leur nombre exact alors que, dans le rapport que nous remettons au Ministre du travail en 2008, nous indiquions la nécessité d'avoir ces données. Au delà des drames humains qu'il représente, le chômage est étudié financièrement et nous savons ainsi l'impact qu'il a sur l'économie d'un pays. Rien de tel pour les environnements et conditions de travail délétères et source de stress pour les salariés qui possèdent un emploi. Ce thème de la qualité de vie et du bien-être au travail n'est pas vraiment à l'ordre du jour de l'agenda social. Seule la question de l'emploi occupe le terrain, comme on a pu le constater dans les travaux de la grande conférence sociale.

Alors qu'un vrai débat s'instaure heureusement dans notre pays sur la compétitivité de nos entreprises, et plus spécifiquement sur celle hors coût du travail, il serait regrettable d'ignorer le coût du stress non seulement en termes du mal-être mais aussi de la faible performance professionnelle des salariés. Avec les conséquences directes sur la performance économique des entreprises qui les emploient.

Où sont les Louis Hachette de l'ère numérique ?

La crise dans la distribution des biens culturels

par Bernard Lecherbonnier, directeur de recherche à l'université Paris 13

Ce fut un coup de tonnerre. La déconfiture des Virgin Stores, la liquidation probable du Megastore des Champs Elysées ont été vécues comme une rupture brutale dans la vie culturelle du pays. Ministres, éditeurs et auteurs en ont fait aussitôt porter la responsabilité à Amazon. Et si la chute du modèle Virgin et les difficultés de la FNAC avaient une toute autre explication ? Bernard Lecherbonnier remet

l'événement en perspective.

L'annonce fatidique de la probable liquidation du Megastore des Champs Elysées a été un choc pour la plupart des lecteurs et des amateurs de musique qui aimaient flâner de niveau en niveau dans ce grand magasin de la culture, une sorte de Bon Marché moderne voué au culte du divertissement culturel.

Triste événement ? Dramatique épisode risquant d'entraîner dans la débâcle financière nombre d'éditeurs de livres, de producteurs de disques qui vont tout aussitôt plonger dans le rouge ? Sans nul doute. D'ores et déjà les trésoreries des uns et des autres crient famine. Événement salubre ? On oserait l'espérer. Un électrochoc restaure parfois la santé du patient.

Avant d'approfondir la question, faisons un bout de promenade dans l'Histoire. Ce n'est pas la première fois que notre pays voit ses libraires fermer boutique. La fin du XIX^{ème} siècle subit une crise sans précédent. Mais on avait alors des entrepreneurs entreprenants. En 1852 Louis Hachette, de retour de Londres où le phénomène s'installait déjà, avait eu l'idée d'installer des librairies dans les gares alors en pleine expansion avec la croissance accélérée des réseaux de chemins de fer.

Il avait compris que le commerce culturel doit, pour évoluer et prospérer, s'adapter aux modes de déplacement des personnes, aux progrès conjoints de la vitesse et de la circulation. Le génial éditeur comprit dans le même mouvement qu'il lui fallait créer des collections dont la maniabilité, l'accès, les thématiques fussent adaptés au voyage ferroviaire. Au grand dam des auteurs, de Maupassant à Barrès, qui multiplièrent contre lui des pétitions, Hachette conçut des collections populaires à un prix populaire, qui firent sa fortune et imposèrent jusqu'à aujourd'hui la présence de « relais » dans toutes les gares tant ferroviaires qu'aéronautiques.

Où sont les Louis Hachette de l'ère numérique ? Pourquoi n'ont-ils pas vu tourner la page de l'Histoire sous le souffle de l'Internet ? Et voici qu'on reproche - d'une voix commune, ministres, éditeurs, auteurs - à Amazon d'avoir fait le job comme disent les Américains ! Mais pourquoi n'ont-ils pas fait le job, nos « cultureux », alors que c'était fondamentalement leur responsabilité ?

Revenons-en à Virgin. L'autopsie d'un cadavre ne l'a jamais ressuscité. En revanche on en comprend la raison du décès.

Virgin, cela a été une formidable idée. Une idée plébiscitée par le public, le seul juge, en dernier recours, à décider de la valeur d'un projet. Qu'on se souvienne : lorsque Patrick Zelnik lance son concept, en 1988, avec le magasin des Champs Elysées, il s'inspire d'un modèle anglais en prenant soin de l'adapter aux mentalités françaises. Résultat : un magasin dont le chiffre d'affaires équivaut à 8 Virgin anglais ! Plus qu'un magasin, le Virgin des Champs Elysées devient alors un phénomène de société, le temple de la musique. On y flâne, on s'y rencontre, on s'y recueille presque.

Des chiffres ? Dans les années 90, 10% des 200.000 personnes qui passaient devant le Megastore en semaine y pénétraient pour une durée moyenne de 45 minutes. Deux fois plus de monde le samedi et le dimanche ! Un point de comparaison : la fréquentation du Virgin des Champs était égale, à cette époque, à celle du Centre Pompidou. Quant au panier moyen de l'acheteur, il s'élevait à 230 francs (35 euros actuels). Le Virgin Megastore réalisait un chiffre d'affaires de 400 millions de francs, soit 5% du marché de la

musique.

Pourquoi la descente aux enfers ? On a mis en avant une moindre implication des vendeurs. Soit. Peut-être. Mais la cause est surtout à chercher du côté de la gestion à flux tendu. On chasse des rayons les références à faible taux de rotation, ce qui a transformé le « grand souk culturel » cher à Patrick Zelnik en grande surface ordinaire. Enfin on est passé à côté d'Internet ! Incroyable alors que Decitre, Gibert, la FNAC ont sauté dans le train quand il est passé et ont créé leur système de vente numérique.

Le défi aujourd'hui : rendre son âme à un temple fui par les fidèles. Comment ? En acceptant le lieu à l'idée que le public actuel se fait de la culture. Il est évident par exemple que le hardware doit voisiner avec le software. Les jeunes ne font plus de distinction entre leurs oreilles, leur smartphone et leur musique. Dans l'esprit de tous, désormais, le design, les arts, la gastronomie appartiennent à la culture.

Ne nous substituons pas aux entrepreneurs qui réfléchissent à la question. Il est toutefois clair qu'un repreneur ne peut plus aujourd'hui n'être qu'un commerçant. Il sera nécessairement un acteur de la chaîne amont. D'où la concurrence que se font Naïve et BMG autour du dossier de reprise. Le respect d'une condition fera la différence : le repreneur, même si c'est une major, devra garantir les intérêts des indépendants. Cette dernière clause est essentielle : pour en revenir à Louis Hachette, si son exclusivité de distributeur s'est pérennisée, c'est parce qu'il a su à temps intégrer dans ses points de vente la production de ses concurrents qui, pourtant, comme Flammarion, ont mené des combats homériques contre sa position dominante.

La flexibilité des concepts commerciaux, l'adaptation aux mentalités changeantes et aux nouveautés techno-industrielles décident clairement de l'échec ou du succès des entreprises de distribution culturelle. On en a eu la démonstration avec deux exemples majeurs, Hachette et Virgin.

J'en tirerai une loi générale. La culture est, de nature, expansive. La peau de chagrin est pour elle maladie mortelle. On n'a pas cessé depuis des décennies de vouloir limiter les points de vente, de concentrer la distribution. Un exemple : en Basse Normandie, 40% des produits culturels se vendent à Caen et 10% à Cherbourg. Les autres Normands, c'est quoi ? Des Touaregs ?

Quand subsiste un point de vente, on y réduit les références au minimum. A quoi sert-il de visiter les rayons d'un libraire ou d'un disquaire si l'on n'y trouve qu'un choix limité de propositions ? Si on ne peut pas rêver en sautant de découverte en découverte ? Si on repart toujours avec la seule œuvre qu'on était venue y acheter ? Autant rester chez soi et se faire livrer, comme les pizzas, des livres et des disques à domicile.

A force de construire des barrages, des digues et des canaux, le fleuve déborde et emporte tout, c'est bien connu. Et le fleuve porte un nom de fleuve : Amazon...

La newsletter PRES@JE.COM

Une publication de l'Institut PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris

Tél. 01 46 51 12 21 - Courriel : contact@presaje.com - www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger